



Dynamique des populations et gestion du chamois

Dans ce numéro « Objectif Faune », les services de la chasse des cantons de Fribourg et de Bâle-Campagne présentent leur gestion du chamois. Ils montrent les défis auxquels ils sont confrontés lors de la planification de la gestion durable des populations dans les Préalpes et le Jura et quels facteurs, outre la chasse, peuvent également influencer la dynamique des populations de chamois.

Dans les cantons de Fribourg, de Bâle-Campagne et de Soleure, par exemple, la population de chamois a eu tendance à augmenter ces derniers temps. Cette augmentation des effectifs

est exceptionnelle, car dans plusieurs régions de Suisse et pays voisins, le nombre de chamois est en recul depuis les années 1990. Les raisons du recul des effectifs sont multiples et varient d'une région à l'autre : une chasse non durable, mais aussi les dérangements liés aux activités de loisirs, les maladies comme la kératoconjunctivite infectieuse, les conditions climatiques, la prédation par les grands prédateurs et la concurrence des animaux de rente ou d'autres ongulés sauvages peuvent affaiblir les populations de chamois. C'est notamment le cumul de plusieurs facteurs qui met localement les chamois en péril.

Gestion du chamois dans le canton de Fribourg



Les chamois trouvent refuge dans les zones escarpées, traversées notamment par des rochers.

Buts de gestion

Dans le canton de Fribourg, le Service des forêts et la nature (SFN) s'occupe, entre autres, de la gestion de la faune sauvage. Cette dernière est une discipline complexe qui inclut de nombreux domaines environnementaux comme la conservation des espèces, la sylviculture, la chasse, la protection des habitats, l'agriculture, la biologie de la faune, l'écologie des espèces, la médecine vétérinaire, etc. et se situe à l'intersection entre l'homme, l'habitat et la faune. Afin de trouver un bon équilibre entre ces trois aspects, le SFN gère la faune en visant toujours deux buts principaux :

Image page titre:

Le cumul de plusieurs facteurs met localement les chamois en péril.

Les photos de cet article proviennent de Roland Clerc (<http://www.faune-valais.ch>).

1) **Durabilité écologique :**
préserver et promouvoir la durabilité et la biodiversité de la faune sauvage indigène ;

2) **Durabilité économique :**
limiter les conflits (p. ex. forêt-faune, agriculture-faune, etc.).

Afin de pouvoir réfléchir en termes de « durabilité » et notamment de « chasse durable », plusieurs données indispensables concernant les populations animales doivent être analysées et prises en considération. Évidemment, ces données doivent être toujours basées sur des suivis et des connaissances scientifiques et non pas sur des croyances.

Concernant le chamois (*Rupicapra rupicapra*), plusieurs variables reflétant la dynamique de la population sont suivies de très près par le SFN, afin de pouvoir en adapter la gestion et garantir ainsi les deux buts visés. Il s'agit notamment des données sur le gibier péri, ainsi que des données concernant les comptages des effectifs.

Gibier péri

Pour la gestion des populations, il est fondamental de connaître les facteurs influençant la mortalité au sein de l'espèce. La mortalité ne se limite pas uniquement aux animaux morts à la chasse. D'autres sources importantes de mortalité peuvent également influencer la dynamique des populations durant toute l'année. Il est donc très important de mettre en place des suivis donnant un maximum d'informations sur la mortalité globale. C'est pourquoi il existe, outre les statistiques des animaux abattus à la chasse, un suivi du « gibier péri ». En accord avec les directives fédérales en la matière (OFEV, 2010), plusieurs causes de mortalité sont considérées dans la catégorie « gibier péri » : *âge – maladie – faiblesse, trafic automobile, trafic ferroviaire, autres accidents – avalanches – chutes, blessures par balle, dévorés par des chiens, pesticides et autres poisons, machines agricoles, proie de lynx, proie de loup et autres causes*. Si les gardes-faune du SFN trouvent du gibier péri, ils identifient la cause de mortalité, ainsi que, quand cela est possible, le sexe et la classe d'âge de l'animal. Ces informations sont ensuite saisies dans une géodatabase, permettant aux biologistes du SFN d'analyser ces données au niveau spatial.

Certes, les statistiques du gibier péri ne peuvent pas indiquer le nombre exact de chamois périés dans la réalité. Cependant elles peuvent donner des indices importants sur l'état et la dynamique de la population et restent donc un instrument très utile aux gestionnaires de la faune, notamment pour l'organisation des plans de tir.

Plan de tir

Nombre d'animaux pouvant être tirés à la chasse par catégorie d'âge et de sexe.

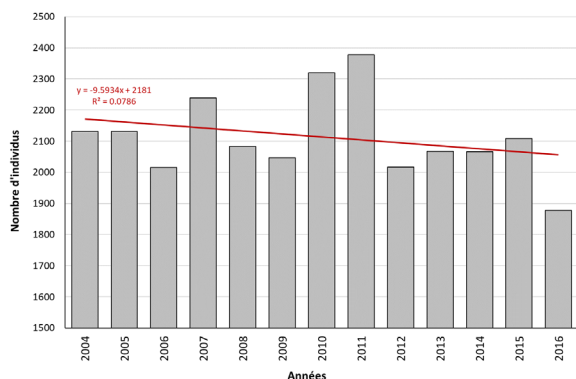
Ce suivi permet non seulement d'avoir des informations sur les « pertes » au sein de la population, mais aussi de mieux comprendre d'éventuels « hotspots », par exemple en termes de maladies, et ainsi d'intervenir rapidement et d'adapter la gestion de la faune.

Pour assurer une gestion de la chasse durable, plusieurs variables reflétant la dynamique des populations doivent être prises en considération et analysées.



Comptages des effectifs

Une deuxième variable très importante pour la gestion du chamois est l'évolution de l'effectif d'une population durant les années. Une diminution de l'effectif a été observée depuis plusieurs années dans le canton de Fribourg. En 2016, pour la première fois depuis plus de 10 ans, le nombre des chamois comptés dans le canton de Fribourg se



Afin de suivre l'évolution de la population de chamois, le SFN organise des comptages annuels standardisés. Une tendance à la baisse était observable jusqu'en 2016.

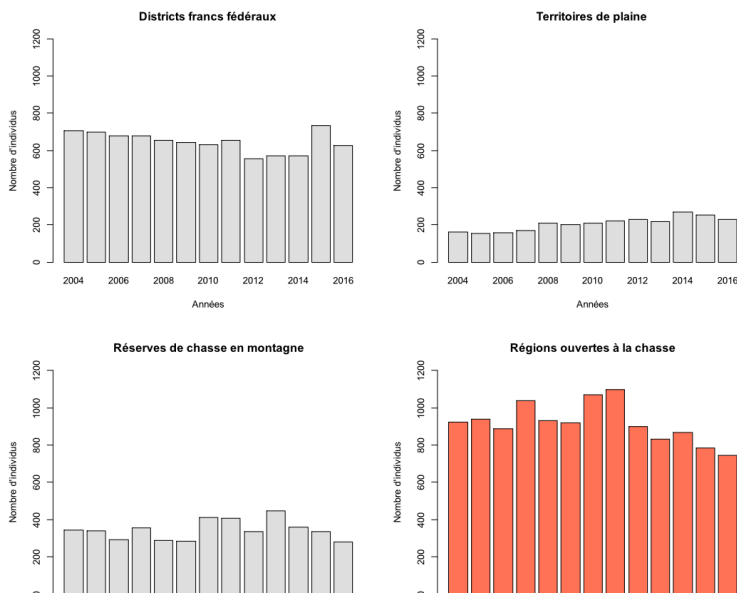
L'influence de la chasse sur la dynamique des populations

Dans le canton de Fribourg, on considère qu'il existe quatre types de territoires importants pour la gestion du chamois : les districts francs fédéraux, les territoires de plaine, les réserves de chasse en montagne – tous les trois sans chasse au chamois – et les territoires de montagne ouverts à la chasse au chamois. Grâce aux informations spatiales récoltées dans le cadre du suivi du gibier péri et lors des comptages, il est possible d'effectuer des analyses concernant l'évolution des populations dans chaque type de territoire. Les analyses spatiales effectuées en 2016 ont démontré que la diminution de la population du canton était due à une diminution importante de la population dans une seule et unique région, là où la chasse au chamois était pratiquée. La situation était en revanche stable dans les territoires fermés à la chasse au chamois, et ce malgré la présence depuis plusieurs années des grands prédateurs, lynx et loup, dans tous les quatre territoires. Plusieurs variables autres que la

situait légèrement au-dessous de 1900 individus. Les comptages sont effectués chaque année durant la même période sur la totalité du territoire cantonal abritant des chamois, à l'aide de méthodes standardisées. En début du printemps (avant les mises bas), les gardes-faune se répartissent systématiquement dans des secteurs de comptage pré-définis et y comptent à l'affût pendant plusieurs heures d'affilée tous les chamois visibles. Les chamois changeant de secteur de comptage sont annoncés par radio au garde-faune du secteur voisin, pour éviter les comptages à double et ainsi la surestimation de la population. Dans la limite du temps à disposition, le comptage est effectué deux fois par année. Les gardes-faune du SFN ne se limitent pas à compter et à relever le nombre d'individus, mais déterminent également, quand cela est possible, leur classe d'âge et le sexe. Ils notent aussi l'emplacement spatial des individus sur une carte. Toutes ces informations sont ensuite inscrites dans une géodatabase, pour analyse et archivage.

chasse influencent également la dynamique d'une population, comme les conditions météo, les maladies, la concurrence interspécifique, les dérangements ou la prédation (cf pages 8/9). Cependant, là où la chasse est pratiquée, la pression de chasse est souvent le facteur décisif.

Le SFN a donc analysé de manière plus approfondie la chasse pratiquée dans ces régions, ainsi que les plans de tir annuels. Il s'est avéré que le plan de tir 2016, fixé à 32.5% des individus comptés, était beaucoup trop important par rapport au taux d'accroissement de la population (10-20%). En outre, le sex-ratio des prélèvements était biaisé en faveur des mâles (en 2016, 3.4 mâles pour une femelle). La pression de chasse, trop importante sur les mâles adultes durant plusieurs années, a amené à un rajeunissement anormal de la population. La population s'en est retrouvée affaiblie à plusieurs égards (explications détaillées aux pages 8/9).



Analyses détaillées des résultats de comptages dans les quatre types de territoires importants pour la gestion du chamois dans le canton de Fribourg. Une diminution marquante est observée dans les régions où la chasse est pratiquée.

Solution pragmatique

Les directives émises par Chasse Suisse et la Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche (CFP), approuvées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), pour une gestion durable des populations de chamois en Suisse posent le principe suivant : « La question n'est pas de savoir quels chamois nous voulons chasser, mais quels prélèvements sont possibles pour assurer des populations saines avec une structure sociale et d'âge aussi naturelle que possible ».

Avec les différentes analyses et les suivis mis en place afin de garantir une population saine, adaptée à son habitat et ayant une structure sociale et d'âge la plus naturelle possible, le SFN a introduit en 2017 une chasse sexée par unité de gestion, avec un plan de tir limité à 15% des individus comptés dans les territoires ouverts à la chasse. Cette nouvelle méthode de chasse prévoit également un prélèvement équilibré par sexe et par classe d'âge dans chaque région ouverte à la chasse et respecte ainsi

Les chèvres allaitantes sont protégées.



les directives fédérales en la matière (OFEV, 2010). En outre, afin de limiter le dérangement, la chasse n'est admise que durant deux semaines entre la moitié et la fin du mois de septembre.

Les chasseurs désirant participer à la chasse du chamois sont invités chaque année à s'inscrire pour un tirage au sort. Ils peuvent alors donner leurs préférences quant au sexe, la classe d'âge de l'animal et les régions de chasse souhaitées, selon le formulaire prévu pour cela. L'ensemble des données (inscriptions des chasseurs et informations concernant la population des chamois) sont collectées et introduites dans un programme informatique spécialement conçu à cet effet, conformément aux dispositions légales en vigueur (art. 59 et 60 de l'ordonnance du 6 juin 2016 concernant la chasse). L'attribution d'un chamois est directement dépendante des préférences indiquées par le chasseur : Plus le chasseur sélectionne de régions et de classes d'âge, plus ses chances sont grandes de se voir attribuer un chamois. En cas de tir par erreur, p. ex. mauvaise classe d'âge, une amende est infligée au chasseur. Au cas où un chasseur a effectué, durant deux années consécutives un tir par erreur, il ne pourra plus pratiquer la chasse du chamois durant les trois saisons de chasse qui suivent le dernier tir par erreur. De cette façon, le plan de tir est respecté.

année	♀	♂	jeunes
2007	1	1.6	20%
2008	1	2.4	21%
2009	1	1.9	15%
2010	1	2.2	21%
2011	1	1.9	26%
2012	1	2	20%
2013	1	2.2	19%
2014	1	2.5	19%
2015	1	3	21%
2016	1	3.4	24%
2017	1	1.5	31%
2018	1	1.4	30%
2019	1	1.3	29%
2020	1	1.3	33%
2021	1	1.2	27%
2022	1	1.7	30%

Évolution du sex-ratio des chamois tirés et de la proportion de jeunes parmi les animaux tirés depuis 2007 dans le canton de Fribourg. La classe des jeunes y comprend les chevreaux et les animaux d'un an (éterles et éterlous), conformément aux directives fédérales.

La question n'est pas de savoir quels chamois nous voulons chasser, mais quels prélèvements sont possibles pour assurer des populations saines avec une structure sociale et d'âge aussi naturelle que possible.

Photo: S. Seiler

Le tirage au sort pour la chasse au chamois s'effectue en quatre phases :

- Phase 1: chasseur n'ayant pas eu de chamois attribué durant les deux dernières années malgré son inscription.
- Phase 2: chasseur n'ayant pas eu de chamois attribué l'année précédente malgré son inscription.
- Phase 3: chasseur n'ayant pas eu de chamois attribué l'année précédente malgré son inscription, mais gagnant il y a 2 ans.
- Phase 4: chasseur ayant eu un chamois attribué les deux dernières années ou nouveau chasseur. Dans cette dernière phase, l'attribution des « boucs » est également priorisée. Les chasseurs qui ont été tirés au sort les deux dernières années et qui n'ont pas eu de bouc obtiendront, dans la mesure du possible, un bouc dans les régions choisies (si inscrits pour un bouc). Si dans les régions choisies aucun bouc n'est disponible, ils se verront attribuer une chèvre ou un éterlou/ une éterle.





Les boucs d'âge moyen sont très importants pour maintenir la vitalité des populations de chamois.

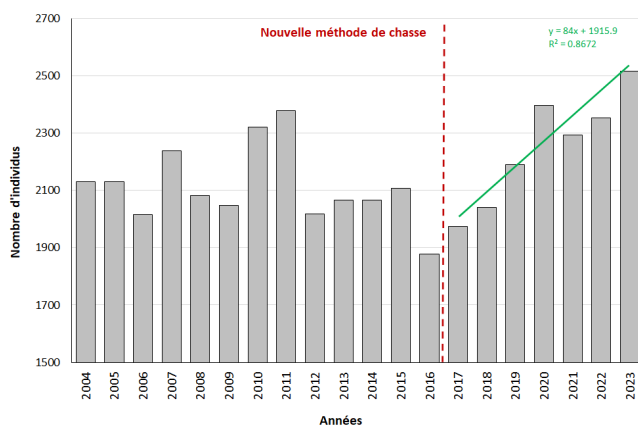
L'adaptation continue de la gestion : une approche gagnante

Suite à ce changement de système de chasse, la population de chamois se porte nettement mieux qu'auparavant dans le canton de Fribourg. En 2023, l'effectif record des quinze dernières années a été atteint, avec 2515 individus comptés. Afin d'avoir une gestion durable de l'espèce, il est parfois nécessaire d'introduire quelques mesures cynégétiques contraignantes (cf. « Le chamois en Suisse »).

L'OFEV a félicité le canton de Fribourg pour l'adaptation de sa méthode de chasse, qui vise un équilibre dans la population des chamois ainsi que dans leurs

prélèvements. De plus en plus de chasseurs actifs dans le canton défendent cette nouvelle approche.

Cette expérience montre qu'il est important de réfléchir en termes de « chasse durable », en se basant sur des suivis et des connaissances scientifiques. La notion de « tradition de chasse » est certes importante, mais elle devrait être systématiquement remise en question en cas d'atteinte à la biodiversité, ainsi qu'aux deux buts principaux de la gestion de la faune sauvage, soit la durabilité écologique et la durabilité économique.



À la suite de l'introduction de la nouvelle méthode de chasse en 2017, la tendance concernant l'effectif de chamois dans le canton de Fribourg s'est inversée. La population est désormais en augmentation.

Qu'est-ce qui influence la dynamique des populations de chamois ?

Chasse

Les chamois d'âge moyen sont très importants pour la population. Une concentration des tirs sur les chamois d'âge moyen, en particulier sur les boucs, peut considérablement affaiblir la population.

En effet, les chamois d'âge moyen apaisent le rut, conduisent à un meilleur succès de reproduction et transmettent les traditions.

En l'absence de mâles d'âge moyen et donc de hiérarchie clairement établie, la grande partie des jeunes mâles essaie de se reproduire avec un maximum de femelles. Mais ces dernières n'acceptent pas de se reproduire avec des mâles trop jeunes lors de leur premier œstrus. Elles repoussent l'accouplement au deuxième (3 semaines plus tard), voire au troisième œstrus (6 semaines plus tard). Dans certains cas, elles refusent tout simplement de s'accoupler. Cette prolongation anormale du rut a une influence directe sur la survie des jeunes mâles ainsi que sur le taux de survie des chevreaux. En effet, en rallongeant la période du rut, les jeunes mâles prolongent une période nécessitant une grande dépense énergétique. Avec les mises bas retardées, les chevreaux auront six semaines de moins à disposition pour se préparer à l'hiver et la valeur nutritive de la nourriture à disposition, notamment pour les chèvres allaitantes, sera moindre. La présence de mâles d'âge moyen actifs dans la reproduction permet également une transmission de gènes de bonne qualité aux générations futures et permet ainsi une meilleure résistance à certaines maladies.

Les boucs d'âge moyen jouent également un rôle central dans la dispersion spatiale et l'échange génétique entre les populations, car ils parcourent généralement des distances plus longues que les chèvres.

Conditions climatiques et maladies

Les hivers rigoureux augmentent la mortalité, en particulier chez les animaux les plus jeunes. Comme il n'y a guère d'hivers rigoureux dans le Jura – en comparaison avec les Alpes – ce facteur y est moins important.

À l'avenir, le changement climatique pourrait avoir des répercussions sur les chamois, car l'espèce est plutôt adaptée à des températures plus froides.

Des maladies contagieuses comme la kératoconjonctivite infectieuse (cécité du chamois) peuvent également affaiblir une population.

Les chamois d'âge moyen apaisent le rut, conduisent à un meilleur succès de reproduction et transmettent les traditions.



Concurrence

Les animaux d'élevage qui pâturent sont des concurrents de tous les ruminants sauvages. De plus, les surfaces clôturées limitent l'espace vital disponible. Cette concurrence est plus importante dans les Alpes que dans le Jura, car dans le Jura, les chamois se tiennent principalement dans des terrains escarpés et boisés. Il est également prouvé que les cerfs élaphe ou les bouquetins concurrencent les chamois.

Dérangements

Les dérangements liés aux activités de loisirs, de jour comme de nuit, sont en augmentation dans les Alpes et le Jura. Si les chamois sont fréquemment dérangés dans un certain milieu, il se peut qu'ils abandonnent cette partie de leur habitat (avec pour conséquence une réduction de l'habitat disponible) et que leur condition physique se détériore. Les dérangements peuvent ainsi empêcher l'expansion des chamois ou même réduire leur population au niveau régional. En été, les chamois sont tributaires de zones rocheuses exposées au nord et calmes, où ils peuvent trouver de l'ombre pour se rafraîchir. Les activités de loisirs à proximité de telles parois rocheuses peuvent donc fortement influencer les chamois. Il est donc d'autant plus important de délimiter des zones de tranquillité pour la faune, définies selon des critères d'écologie de la faune, dans lesquelles les chamois trouveront des quartiers d'hiver et des zones de mise bas aussi peu perturbés que possible.

Prédation

Les lynx peuvent localement influencer le comportement des chamois et leur population. Une étude menée sur plusieurs années montre cependant que les lynx consomment plutôt des chevreuils : dans le sud du Jura, les trois quarts des proies étaient des chevreuils. Lorsque les lynx capturent des chamois, ils s'attaquent surtout aux chevreaux et aux animaux d'un an ainsi qu'aux animaux d'un âge plutôt avancé, c'est-à-dire aux individus qui n'ont qu'une influence limitée sur la croissance de la population et l'expansion spatiale de l'espèce. Il est intéressant de noter que les proies varient en fonction de l'âge et du sexe du lynx : ce sont surtout les mâles adultes qui s'attaquent aux chamois.

Dans le canton de Fribourg, la présence du lynx et du loup n'a jusqu'à présent pas eu d'effet négatif démontrable sur la population de chamois.

Dans la région de Bâle, comme il y a nettement plus de chevreuils que de chamois, on peut supposer que les chevreuils y constituent la principale proie des lynx. Le loup peut y être exclu comme facteur de régulation du chamois, vu qu'il n'y fait que des apparitions sporadiques à l'heure actuelle.

Les hivers rigoureux peuvent augmenter la mortalité des chamois, notamment des plus jeunes. Le réchauffement climatique pourrait néanmoins avoir des répercussions négatives sur l'espèce, car elle est plutôt adaptée à des températures plus froides.



Gestion du chamois dans la région bâloise

Les chamois dans la région bâloise – depuis les glaciations jusqu'à nos jours

Le chamois est souvent perçu comme un animal typique des Alpes. Mais l'espèce vit aussi dans le Jura, et ce depuis fort longtemps, comme en témoignent des pièces archéologiques de la dernière glaciation. Des chamois étaient également présents dans le Jura à la période néolithique.

Au 19^{ème} siècle, les ongulés sauvages ont été intensivement chassés en Suisse. Dans le Jura, ils ont même été exterminés complètement. Seule une petite population résiduelle de chamois a survécu dans les régions les plus élevées des Alpes. Entre

1950 et 1962, 84 chamois ont été relâchés dans le Jura (dont 12 individus en Bâle-Campagne et 8 dans le canton de Soleure). Ils provenaient majoritairement de l'Oberland bernois. Dans les années 1960, ces animaux se sont fortement multipliés.

En 1968, environ 120 chamois habitaient le canton de Bâle-Campagne. Le canton a alors officiellement ouvert le chamois à la chasse et cinq animaux ont été tirés. Aujourd'hui, on estime que la population est nettement plus grande et les chamois sont en train de recoloniser leur habitat d'antan.

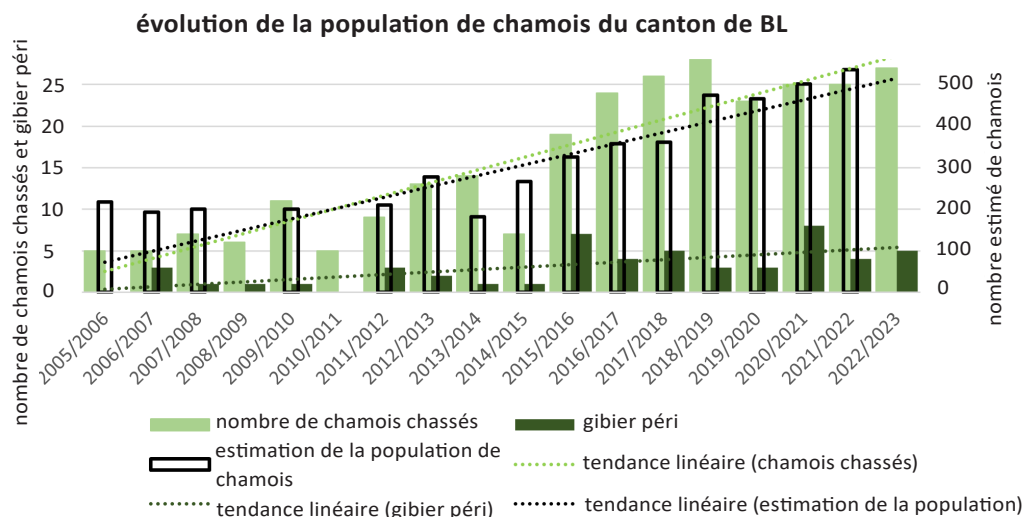


Les animaux isolés errants sont épargnés, car ils sont importants pour le flux de gènes entre populations.

Les effectifs actuels

Les estimations annuelles des populations de chamois provenant des chasseurs et les statistiques de la chasse et du gibier péri suggèrent que la population de chamois dans le canton de Bâle-Campagne a augmenté au cours des 20 dernières années. Il est toutefois difficile d'y déterminer la taille réelle des effectifs. Les chamois du Jura se trouvent souvent en forêt et les comptages à l'affût - la méthode standard de comptage

dans les Alpes – ne conviennent donc que de façon très limitée. Les sociétés de chasse estiment les effectifs dans leur territoire de chasse, mais leurs méthodes diffèrent. En 2021, elles ont estimé l'effectif à plus de 500 animaux. Mais il n'est pas exclu que certains animaux aient été comptés à double. Le résultat des comptages variant selon la méthode utilisée, il serait primordial d'uniformiser les méthodes de comptage.



Depuis 2005, la chasse ne se fait plus à l'échelle des territoires de chasse, mais est coordonnée au niveau de zones de gestion du gibier. Chaque zone de gestion du gibier a un « coordinateur-chamois ». Il s'occupe de réunir les données de chasse au chamois de tous les territoires de chasse au sein de sa zone. Il contrôle également l'âge des animaux tirés. De 2005 à 2011, les données comprenaient le sexe et la classe d'âge (chevreau, éterle/éterlou ou adulte). Depuis 2012, les classes d'âge sont définies de façon suivante :

- classe des jeunes: mâles jusqu'à leur 4^{ème} année, femelles jusqu'à leur 3^{ème} année.
- classe d'âge moyen: mâles dans leur 5^{ème} à 9^{ème} année, femelles dans leur 4^{ème} à 9^{ème} année
- classe d'âge avancé: dès 10^{ème} année de vie.

Le nombre de chamois tirés à la chasse (vert clair), la population estimée par les chasseurs (noir) et le nombre de gibier péri (vert foncé) indiquent que la population de chamois a augmenté dans le canton de Bâle-Campagne au cours des 18 dernières années.

Glossaire

Zone de gestion du gibier: unité géographique de planification et de gestion, définie en priorité d'après les limites naturelles et artificielles de l'habitat d'une (sous)population d'animaux sauvages, plutôt que d'après les limites politiques (ChasseSuisse & CSF 2016).

Les chamois ne peuvent être chassés que dans les territoires de chasse dans lesquels les chamois se reproduisent avec succès et au moins cinq individus sédentaires sont recensés.





Le comptage des chamois en forêt est difficile, les résultats des comptages varient selon la méthode appliquée.

Entre 2005 et 2011, 48 chamois ont été tirés dans le canton de Bâle-Campagne, dont un peu plus de mâles que de femelles : Le sex-ratio était de 1,3 : 1. Mais au niveau des différentes classes d'âge, le sex-ratio était beaucoup plus déséquilibré. En effet, dans la catégorie des animaux adultes (c.à.d. les classes d'âge moyen et avancé, sans la classe des jeunes), on voit que bien plus de mâles que de femelles ont été tirés (2 : 1).

De 2012 à 2019, les statistiques indiquent 150 chamois abattus. Le service de la chasse visait un sex-ratio équilibré. Au niveau cantonal, ce but a presque été atteint, avec un sex-ratio de 1,1 : 1. Mais au niveau régional, dans certains territoires de chasse, les mâles sont encore beaucoup plus

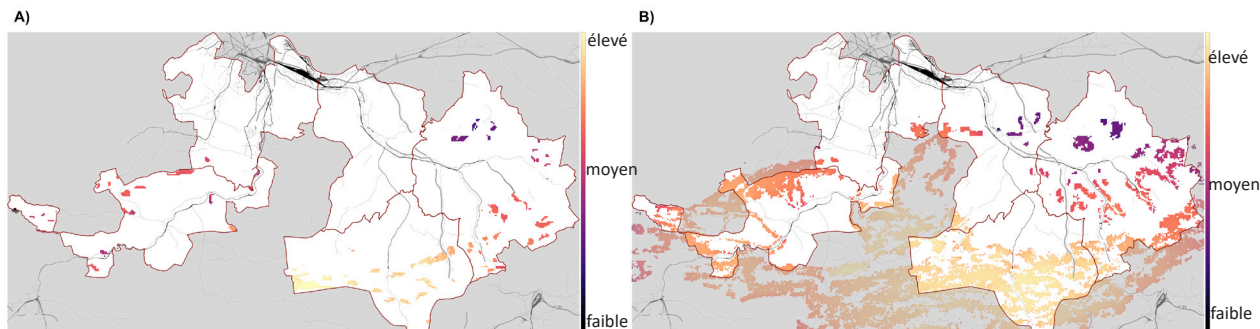
intensément chassés que les femelles (sex-ratio allant jusqu'à 4 : 1).

De plus, selon les directives cantonales, 25 % au maximum des animaux tirés devraient appartenir à la classe d'âge moyen. Sur l'ensemble du canton, 46 % des animaux tirés appartenaient à la classe des jeunes, 36 % à la classe d'âge moyen et 18 % à la classe d'âge avancé. Dans certaines régions, jusqu'à 47 % du tableau de chasse était constitué d'animaux de la classe d'âge moyen. Dans certains territoires, les animaux d'âge moyen représentaient même jusqu'à 100 % du tableau de chasse. Parmi les animaux de la classe moyenne, le sex-ratio était en outre fortement décalé vers les mâles (sex-ratio 2 : 1).

Milieu habité et habitat potentiel

Une étude réalisée en 2020 a comparé les milieux effectivement habités par le chamois avec l'habitat potentiel estimé sur la base d'une analyse de l'habitat et d'une enquête auprès des chasseurs (Leugger 2021). Il s'est avéré que le chamois est moins répandu dans la région de Bâle que ne le permettrait l'habitat potentiel (voir figure page suivante). Les chamois sont tributaires de zones forestières escarpées, traversées par des rochers. En raison de la répartition lacunaire de telles zones, les chamois ne seront jamais présents sur l'ensemble du Jura. On peut néanmoins se demander pourquoi le chamois ne s'est pas encore répandu davantage. Il n'est pas possible de répondre

définitivement à cette question, car de nombreux facteurs peuvent influencer le développement d'une population (explications détaillées aux pages 8/9). En plus des dérangements liés aux activités de loisirs et de la rareté des sites de refuge ombragés et tranquilles en été, il semblerait que la forte pression de chasse sur les mâles d'âge moyen soit également une raison du manque d'expansion dans le Jura. Le service de la chasse des deux cantons de Bâle (Amt für Wald beider Basel) a donc déjà adapté la gestion à différents égards et des mesures complémentaires sont en planification. Pour pouvoir tirer des conclusions plus claires, il faut notamment encore améliorer les données de base.



Degré de connexion des habitats colonisés par le chamois (A) et des habitats favorables à sa colonisation (B), dans le canton de Bâle-Campagne. Plus la couleur est claire et jaune, plus le degré de connexion avec d'autres habitats dans les cantons de Bâle-Campagne et Soleure est élevé. Les tracés de voies ferroviaires en surface (à l'exception des ponts) sont indiqués par les lignes noires, les routes principales et autoroutes par les épaisses lignes grises (swissTLM3D © swisstopo). F. Leugger

Chasse durable

Sur la base des connaissances acquises dans les années 2010, la première réaction a été d'adapter les directives concernant la chasse. Le plan de tir fixe le nombre d'animaux pouvant être abattus à la chasse par zone de gibier et par classe d'âge. Depuis 2021, les règles suivantes s'appliquent à la chasse au chamois :

- La pratique de la chasse est autorisée du 1^{er} août au 31 octobre. En novembre, le rut doit pouvoir se dérouler sans trop de perturbations.
- Le contingent dans la classe d'âge moyen ne peut être tiré que lorsque le plan de tir dans les classes d'âge avancé et des jeunes a été atteint.
- Les chamois ne sont chassables que dans les territoires de chasse où ils se reproduisent avec succès et où l'on trouve au moins cinq individus sédentaires. Les animaux isolés errants sont épargnés, car ils jouent un rôle central pour la recolonisation de l'habitat potentiel et pour l'échange génétique. Les petites hardes doivent être épargnées, car le prélèvement d'un animal y a un impact plus important et le risque d'extinction y est plus élevé.
- selon les effectifs de chamois et les tirs précédents, on épargne les chamois dans leur ensemble ou seulement les boucs dans certains territoires.
- Le sex-ratio parmi les animaux tirés doit être de 1:1 dans chaque zone de gestion du chamois. Les femelles allaitantes sont protégées.

En planifiant la gestion, il importe de tenir compte de l'évolution des effectifs, mais aussi de la façon dont les animaux utilisent l'espace.



Amélioration des données de base

Outre l'adaptation des directives de la chasse, il s'agit d'améliorer les données de base. En raison de l'imbrication des frontières cantonales et de la mobilité des chamois, le service de la chasse bâlois prévoit, en collaboration avec les cantons voisins de Soleure et d'Argovie, d'optimiser les recensements des chamois dans le Jura. Afin de créer une base de données commune et de meilleure qualité, des méthodes de comptage coordonnées et adaptées au chamois forestier seront testées en 2024, dans le cadre d'un projet mené par Wildtier Schweiz. Il ne sera jamais possible de compter tous les chamois ; ce n'est d'ailleurs pas nécessaire. L'important est plutôt d'estimer régulièrement les effectifs sur l'ensemble du territoire et dans le temps, selon la même méthode standardisée. L'ampleur des erreurs de comptage doit également être estimée : certains animaux sont comptés plusieurs fois

(surestimation de l'effectif), tandis que d'autres ne sont jamais détectés (sous-estimation de l'effectif).

L'évolution des effectifs de la population n'est pas le seul élément important. L'utilisation de l'espace par l'espèce joue également un rôle essentiel dans la gestion. C'est pourquoi un projet de radiopistage avec des individus pourvus d'émetteurs est envisagé pour les années à venir – idéalement à l'échelle intercantonale.

De plus, le service de la chasse bâlois a fait élaborer un «portail faune». Il s'agit d'une application dans laquelle les chasseurs peuvent enregistrer les observations, le gibier péri, les tirs, etc. sans effort et - ce qui est très important pour le monitoring - de manière géoréférencée. Jusqu'à présent, les données étaient saisies au niveau communal. Plus la base de données sera détaillée et pertinente, plus nous en saurons sur les chamois de Bâle-Campagne et plus la chasse pourra être planifiée de manière durable.

Plus de tranquillité

Conformément à la nouvelle loi cantonale sur la faune et la chasse entrée en vigueur en 2022, de nouvelles zones de tranquillité pour la faune, définies selon des critères d'écologie de la faune, seront délimitées sur l'ensemble du canton de Bâle-Campagne. Lors de l'évaluation des zones de tranquillité potentielles pour le gibier, les populations actuelles de chamois et l'habitat potentiel des chamois sont également pris en compte. L'objectif est qu'il y ait à l'avenir dans le canton davantage de zones dans lesquelles le dérangement est minimisé pour les chamois. La délimitation a déjà démarré dans une première région pilote, en été 2023.

À l'avenir, il devrait y avoir davantage de zones de tranquillité pour les chamois.



D'autres intérêts doivent également être pris en compte

L'objectif du canton est que les chamois puissent à nouveau se répandre. Mais il ne faut pas oublier les éventuels dégâts que les chamois pourraient causer dans les forêts et les cultures agricoles. Dans certaines régions, l'abrutissement par les chamois ou les dégâts dans les cultures agricoles sont déjà un sujet de préoccupation. Dans le canton de Bâle-Campagne, la régale de la chasse revient aux communes. Selon la nouvelle loi cantonale sur la faune et la chasse, celles-ci doivent mener chaque année des entretiens sur la situation avec les sociétés de chasse, en y associant les milieux forestiers et agricoles. Lors de ces entretiens, les problèmes locaux et les solutions communes sont discutés. Tous les deux ans, les parties concernées signent une convention d'objectifs. Celle-ci peut influencer localement les prescriptions en matière de chasse. Il peut par exemple être stipulé que le tir du chamois doit être effectué directement sur la surface endommagée. Dans les zones problématiques connues, le canton peut également ordonner une période de chasse supplémentaire en décembre si le plan de tir n'a pas été rempli pendant la période de chasse ordinaire.

Dans le cadre de la gestion, il faut tenir compte du fait que les chamois peuvent causer des dégâts aux forêts et aux cultures agricoles.



La mise en œuvre sur le terrain est essentielle

Il ne serait pas très utile de planifier une chasse durable, si celle-ci n'est pas réellement mise en œuvre sur le terrain. Les chasseurs qui chassent le chamois sont peu nombreux dans le canton de Bâle-Campagne. Ils montrent un grand engagement, mais sur le terrain, ils rencontrent la difficulté de bien déterminer les chamois, notamment en ce qui concerne leur classe d'âge : en effet, il n'est pas aisé de différencier la classe d'âge moyen et la classe d'âge avancé. C'est pourquoi le service de la chasse a organisé

en été 2023 une séance d'information pour les chasseurs dont les territoires abritent des chamois. Outre des exposés sur la gestion durable du chamois, des exercices de détermination de l'âge ont été organisés à l'aide de trophées et de photos de chamois. De nombreux échanges ont eu lieu, ce qui était très réjouissant. De telles manifestations d'information sont également prévues à l'avenir, tant pour les nouveaux chasseurs que pour les chasseurs expérimentés. Car ce n'est qu'avec la pratique que l'on devient expert.

Bibliographie (sélection)

BAUMANN M. & STRUCH M. (2000): Waldgamsen, WILDBIOLOGIE 6/31, Wildtier Schweiz CHASSESUISSE & CSF Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche (2016) Le chamois en Suisse. C'est notre responsabilité ! Défis et solutions pour une gestion durable. 24 S. <https://jagdschweiz.ch/assets/Uploads/170213-Gamsbroschuere-fr.pdf>

CSF (2019) Chasser en Suisse – Sur la voie du permis de chasse.

LEUGGER F. (2021) Überprüfung des Gamsmanagements im Kanton Basel-Landschaft. Amt für Wald beider Basel.

OFEV (2010) Forêt et gibier – Notions de base pratiques Bases scientifiques et méthodologiques de la gestion intégrée du chevreuil, du chamois, du cerf élaphe et de leur habitat. Connaissance de l'environnement No. 1013. Berne. 232 p.

VOGT K., SIGNER S., RYSER A., SCHAUFELBERGER L., NAGL D., BREITENMOSER U. & WILLISCH C. (2019) Einfluss von Luchsprädatoren und Jagd auf die Gämse – Teil 1 und 2. Bericht in Zusammenarbeit mit dem Jagdinspektorat des Kantons Bern. KORA Bericht Nr. 84. KORA, Muri bei Bern, Schweiz. 161 pp

À propos des auteurs

Daniela Derron-Hilfiker a étudié la biologie à l'EPF Zurich et a obtenu un CAS mammifères à la ZHAW Wädenswil. Elle a travaillé pendant 7 ans chez Agridea (protection des troupeaux). Depuis 2021 elle est responsable de la gestion de la faune sauvage dans le canton de Bâle-Campagne, en particulier des ongulés et des carnivores.

Elias Pesenti a étudié la biologie à l'université de Lausanne et travaille depuis 2012 au Service des forêts et de la nature du canton de Fribourg. Il occupe actuellement la place de « Responsable du domaine faune terrestre et Inspecteur de la chasse » du canton où il se consacre essentiellement à la gestion durable de la faune sauvage.

Impressum

Objectif Faune est l'édition française de la publication périodique Fauna Focus.

Éditeur: Wildtier Schweiz

Winterthurerstrasse 92

CH-8006 Zurich

Tél. +41 (0)44 635 61 31

info@wildtier.ch, www.wildtier.ch

Traduction: Beatrice Nussberger

Rédaction: Beatrice Nussberger et Claude Andrist

Administration: Patrik Zolliker

Layout: Claude Andrist

Parution: 4 éditions par année

Disponible sous: www.wildtier.ch/shop



Wildtier
Schweiz